

**RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE VENDEE**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule : la commission de surendettement des particuliers de Vendée est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 17 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Les évolutions de l'année 2020 sont atypiques : après cinq années de baisse régulière, le nombre de dossiers de surendettement déposés a reculé très fortement, notamment au deuxième trimestre pendant le confinement de la population, ne retrouvant le niveau de l'année précédente qu'en toute fin de période. Au final, la Vendée enregistre des variations proches des références régionales et nationales : -23,8 % en Vendée pour -25,7 % en Pays de la Loire et -24 % en France métropolitaine.

Le nombre de nouvelles situations de surendettement en Vendée en 2020 (primo dépôts) s'établit à 510, en baisse de 19,8 % par rapport à l'an passé.

Le taux de redépôts diminue en Vendée (de 50,5 % à 47,9 %) mais demeure plus élevé qu'au niveau régional (46,6 %) et national (44,7 %). Cette situation est structurelle : elle fait suite aux mesures d'attente, destinées à permettre aux propriétaires (plus nombreux en Vendée) de vendre leur bien immobilier quand le maintien dans le logement s'avère impossible.

Recevabilité et orientation

À 91,0 %, le taux de recevabilité des dossiers déposés se maintient : il reste en deçà des références (93,7 % en région et 95,4 % en France métropolitaine).

Cependant, parmi les situations de surendettement analysées par la commission de Vendée en 2020, 64,4 % d'entre elles ont pu bénéficier d'un projet de réaménagement des dettes contre 58,2 % en Pays de la Loire et 56,2 % en France métropolitaine. À l'inverse, 43 % des situations de surendettement ont été orientées avec une capacité de remboursement négative contre 47,3 % dans la région et 49,1 % au niveau national.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes

Lors de la phase de conciliation, la préservation du bien immobilier reste essentielle, avec élaboration d'un plan conventionnel. Ainsi, en 2020, le taux de plans conventionnels a progressé, passant de 9,2 % à 11,1 % en Vendée. Il est supérieur au niveau régional (10,2 %) et national (9,1 %).

La proportion des dossiers traités, orientés vers un rétablissement personnel (effacement de dettes) sans liquidation judiciaire, est sensiblement plus faible (31,3 % contre respectivement 36,9 % en Pays de la Loire et 39,5 % en France).

Par conséquent, la commission a pu, pour 40,9 % des dossiers analysés, proposer des mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement contre 39,9 % au niveau régional (41,2 % au niveau national).

Mesures pérennes et mesures provisoires

La commission s'efforce de proposer d'emblée des solutions pérennes dans le traitement des situations de surendettement.

Par rapport aux dossiers traités, le taux de solutions pérennes est de 68,7 %, en deçà du taux régional (73,3 %) et national (76,3 %), et s'explique par des mesures d'attente légèrement supérieures (14,8 %) à celles des Pays de la Loire (13,8 %), et par un nombre plus important de dossiers clôturés par le débiteur.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	0	Pas de réunion en 2020 (voir ci-dessous)
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	0	Aucune participation directe aux réunions mais échanges avec les représentants sur certains dossiers ou via la participation à la commission de surendettement
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	2	Actions de formations à destination des Points Conseil Budget, créés fin 2019.
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale		Pas de réunion en 2020. Contact à renouer en 2021
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	1	Une action auprès de 30 bénévoles du Secours Catholique ; une deuxième avait été programmée mais a été annulée en raison de la crise sanitaire.
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...		
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	3	Une action auprès d'une classe de BTS ESF ; une action auprès de collégiens (52 élèves de 4 ^{ième}) en zone REP ; une action auprès de jeunes de la Mission Locale.

Relations avec les Tribunaux :

Il n'y a pas eu de réunion avec les magistrats en 2020 : en 2019, elle avait eu lieu au second semestre. Une rencontre va être organisée au 1^{er} trimestre 2021.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés sur des dossiers spécifiques.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

Malgré les difficultés inhérentes à l'année 2020, les contacts ont été maintenus avec les Points Conseils Budget et les principaux organismes sociaux : des actions de formation à distance seront mises en œuvre à compter de février 2021.

² (Organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

La commission de surendettement s'est toujours tenue aux dates prévues, malgré le contexte sanitaire compliqué de l'année 2020, afin de protéger le plus rapidement possible les déposants. Les commissaires se sont rapidement adaptés à un format à distance, inédit pour le fonctionnement de cette instance, qui a permis de répondre, sans délai supplémentaire, aux usagers.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

La crise sanitaire qui a débuté en mars 2020 a conduit la commission de surendettement à la plus grande vigilance, dans un contexte où les personnes les plus fragiles voient souvent leurs difficultés s'accroître.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

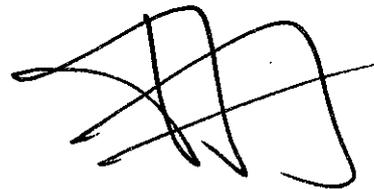
Les contacts réguliers entre les différents acteurs de la sphère sociale ont été préservés.

À La Roche-sur-Yon, le 9 Février 2021

*Olivier SIGAUD
Secrétaire de la commission
Directeur départemental de
La Banque de France*



*Pour le Président
Alfred FUENTES
Vice-Président de la Commission,
Directeur départemental des
Finances Publiques*



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

Indicateurs	2019	2020	variation 2020/2019 en %
Dossiers déposés	1284	978	-23,8%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	50,46%	47,90%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	8,12%	5,80%	
Dossiers décidés recevables par la commission	1158	847	-26,9%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	15,80%	12,99%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	108	84	-22,2%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	41,67%	40,48%	
Dossiers orientés par la commission	1185	870	-26,6%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	40,34%	42,99%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	34,85%	35,17%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	1,43%	0,46%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	63,71%	64,37%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	1255	1098	-12,5%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	8,69%	8,83%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	8,61%	7,65%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	31,31%	31,33%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	1,27%	0,18%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	9,16%	11,11%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>	4,38%	5,28%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)</i>	4,78%	5,83%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	40,96%	40,89%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>	33,23%	31,88%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>	17,45%	17,85%	
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>	7,73%	9,02%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	70,20%	68,67%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	37	26	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	8	6	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

Indicateurs	Vendée	PAYS-DE-LA- LOIRE	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	8%	6%	4%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	31%	37%	39%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	11%	10%	9%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	41%	40%	41%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	69%	73%	76%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT
Commission de Vendée

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	30 963	755	3 521	77,0%	87,5%	15 760	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>16 617</i>	<i>183</i>	<i>341</i>	<i>41,3%</i>	<i>21,2%</i>	<i>86 330</i>	<i>2,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>13 784</i>	<i>674</i>	<i>2 645</i>	<i>34,3%</i>	<i>78,1%</i>	<i>12 073</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>562</i>	<i>415</i>	<i>535</i>	<i>1,4%</i>	<i>48,1%</i>	<i>637</i>	<i>1,0</i>
Dettes de charges courantes	3 384	628	2 849	8,4%	72,8%	2 777	4,0
Autres dettes	5 875	522	1 264	14,6%	60,5%	1 827	2,0
Endettement global	40 222	863	7 634	100,0%	100,0%	19 439	8,0

Région Pays de la Loire

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	157 917	4 092	18 565	75,8%	83,7%	14 537	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>78 526</i>	<i>826</i>	<i>1 531</i>	<i>37,7%</i>	<i>16,9%</i>	<i>87 211</i>	<i>2,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>76 071</i>	<i>3 578</i>	<i>14 142</i>	<i>36,5%</i>	<i>73,2%</i>	<i>12 036</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>3 320</i>	<i>2 308</i>	<i>2 892</i>	<i>1,6%</i>	<i>47,2%</i>	<i>740</i>	<i>1,0</i>
Dettes de charges courantes	21 859	3 792	16 514	10,5%	77,6%	3 279	4,0
Autres dettes	28 569	2 836	6 519	13,7%	58,0%	1 798	2,0
Endettement global	208 345	4 889	41 598	100,0%	100,0%	18 213	8,0

**Rapport d'activité des commissions (Endettement)
France métropolitaine**

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	3 535 855	87 573	408 852	73,2%	83,3%	15 553	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>1 662 369</i>	<i>15 201</i>	<i>25 865</i>	<i>34,4%</i>	<i>14,5%</i>	<i>93 760</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>1 793 753</i>	<i>78 276</i>	<i>325 366</i>	<i>37,1%</i>	<i>74,5%</i>	<i>13 214</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>79 733</i>	<i>46 279</i>	<i>57 621</i>	<i>1,7%</i>	<i>44,0%</i>	<i>820</i>	<i>1,0</i>
Dettes de charges courantes	607 599	82 145	311 562	12,6%	78,2%	3 585	3,0
Autres dettes	686 005	56 876	124 022	14,2%	54,1%	1 858	2,0
Endettement global	4 829 459	105 076	844 436	100,0%	100,0%	19 150	7,0

